N° 7
décembre 2012

OREFQ emplois métiers

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES QUALIFICATIONS DE LORRAINE

Sommaire

La Lorraine, onzième région artisanale de France 3
Des groupes de métiers très inégaux 4
Une population active masculine encore jeune 6
Des conditions d'emploi variées 12
L'artisanat face aux changements 15

OREFQ
10, rue Mazagran - 54000 Nancy
Tél. : 03 83 98 37 37
Fax : 03 83 98 98 78
E-mail : contact@orefq.fr
Site : www.orefq.fr

Directeur de la publication :
Michel BIGGI

Permanents de l'OREFQ :
Pascal BAUGER
Michel BIGGI
Fabienne JIMENEZ
René KRATZ
Alexandre PARMENT
Angélique PEPIN-VIADER
Ousmane SOW

Conception : Phonem Communication Nancy
Imprimerie : Bialec
Dépôt légal : décembre 2012 - ISSN 2112-6844

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Région Lorraine

Les professions artisanales en Lorraine

En juin 2010, la Chambre Régionale des Métiers et d'Artisanat (CRMA) a voté le Plan de Développement Durable de l'Artisanat Lorraine. Dans ce cadre, en 2011, elle a développé un Outil de Prévision de l'Artisanat de LorrainE (OPALE) qui comporte deux volets : une enquête quantitative et qualitative de la CRMA, et une étude statistique. Ce second volet a été confié à l'Observatoire Régional, de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications (OREFQ).

En Lorraine, les professions de l'artisanat concernent environ 185 000 actifs en Lorraine : certains artisans sont leur propre employeur, d'autres travaillent dans des entreprises artisanales, d'autres encore sont artisans dans une grande entreprise et près de 50 000 sont à la recherche d'un emploi artisanal.

La grande majorité des professions artisanales requièrent une qualification dans une spécialité de métier ou impliquent des savoir-faire qui permettent de les classer dans une petite centaine « d'emplois-métiers » selon les typologies retenues et utilisant un « processus de fabrication artisanal ».

A l'instar des autres pans de l'économie lorraine, l'artisanat est confronté à de forts enjeux de mutation économique autant liés au développement durable qu'aux nouvelles normes technologiques et règlementaires et à la mondialisation.

En cette période de crise économique, les entreprises de l'artisanat sont particulièrement sensibles aux difficultés liées à la gestion des effectifs, au maintien des compétences et à la transmission de l'activité. Au niveau national, la baisse de l'emploi salarié dans ce secteur est estimée à 2 % entre 2008 et 2009[1]. La Lorraine n'est pas épargnée. On peut se demander comment se traduit cette baisse pour les métiers de type artisanal? N'y-a-t-il pas un risque de perte des compétences dans ce secteur d'activité dominé par les entreprises individuelles?

Cette étude se propose d'aborder les professions artisanales au-délà des secteurs d'exercice de ces métiers afin de dégager les besoins en compétences aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs. Pour ce faire, au délà d'une description des professions artisanales, seront abordés la structuration de l'emploi artisanal au niveau infra-régional, le positionnement de la Lorraine par rapport au national mais aussi au sein de la Grande Région et le potentiel de la formation en Lorraine.

Un périmètre d'observation permettant de prendre en compte les réalités locales a été défini par un groupe de travail composé de l'INSEE, de l'OREFQ, de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, de la DIRECCTE, de la Région Lorraine et des branches professionnelles concernées (***voir encadré 1***).

Les professions artisanales retenues ont été scindées en huit groupes professionnels auxquels il sera fait réference dans le document :

- métiers de l'artisanat d'art et de la culture ;
- métiers du bois de l'ameublement et du textile ;
- métiers de l'automobile et le travail des métaux de type artisanal ;
- métiers du bâtiment de type artisanal ;
- métiers du transport de type artisanal ;
- métiers de bouche ;
- métiers des services de nettoyage ;
- et métiers des services aux particuliers.

1- Tableau Economie française, INSEE 2011.

Encadré n° 1
Définitions

Les entreprises artisanales (définition juridique)

Une entreprise artisanale est définie par l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat. Celle-ci fait intervenir à la fois la taille de l'entreprise et son activité (au moyen de la nomenclature d'activité française pour l'artisanat NAFA). Est considérée comme une entreprise artisanale, une personne physique ou morale qui exerce à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services et n'employant pas plus de 10 salariés au moment de son inscription au répertoire des métiers. Sous certaines conditions, les entreprises peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers lorsqu'elles franchissent le seuil des 10 salariés. Pour la Moselle et l'Alsace régies par le droit local se référant à « loi allemande de 1889 relative aux corporations professionnelles », le nombre des salariés ne constitue pas un critère discriminant.

Les professions artisanales (définition d'étude-INSEE)

Les professions artisanales sont définies au moyen des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS). Ces professions regroupent les chefs d'entreprise, les associés ou aides familiaux non-salariés employant de 0 à 9 salariés qui travaillent dans un secteur d'activité de fabrication, du bâtiment, d'entretien, de réparation, de transport ou de soins esthétiques mais également les professions ouvriers qualifiés ou non qualifiés de type artisanal exécutant des tâches manuelles qui exigent ou pas une formation spéciale ou un apprentissage.

Méthodologie

Le périmètre d'observation a été établi à partir du rapprochement du fichier des PCS artisanales (tel que définies ci-contre) et du fichier des artisans lorrains des Chambre des Métiers et d'Artisanat (CMA). L'intérêt de ce périmètre aménagé est de pouvoir identifier de façon plus précise les métiers, les emplois et les qualifications qui font l'artisanat en Lorraine. Une liste de 81 professions (PCS) artisanales utilisant un processus de fabrication « artisanal » a ainsi été dégagée.

A partir de la liste des professions (PCS) retenues, une transposition dans la nomenclature ROME (Répertoire Opérationnels des Métiers - Pôle emploi) a été réalisée en s'appuyant sur la nomenclature des familles professionnelles[1] afin d'étudier conjointement le potentiel d'emploi ainsi que l'offre et la demande d'emploi à travers un même référentiel.

Ainsi, aux 81 PCS retenues correspondent 132 emplois-métiers (ROME). Ces derniers permettent de définir le métier et les savoir-faire requis afin de faciliter le placement des demandeurs d'emploi et mieux satisfaire les offres d'emploi enregistrées. Cette correspondance ne se fait pas de terme à terme. En effet, un code PCS ne correspond pas systématiquement à un seul code ROME et inversement.

Nota Bene : En raison de l'exploitation de données plus récentes du marché du travail codifiées avec la version 2009 du Rome, il n'a pas été possible de comparer ces données du marché du travail à celles datées du 31/12/2007 que l'on pouvait rapprocher des données du recensement 2008.

1- Voir site - Dares > Statistiques > Métiers et qualifications > Nomenclatures des Familles Professionnelles FAP-1993, FAP-2003 et FAP-2009.

La Lorraine, onzième région artisanale de France

En 2008, 3 421 922 actifs en emploi exercent un métier artisanal en France métropolitaine. L'Ile de France et Rhône Alpes sont les deux premières régions employeurs en terme d'effectifs. Elles comptabilisent respectivement 16 % et 10 % des emplois de l'artisanat. Les autres régions contribuent en déçà de 7,9 % dont 11 d'entre elles en déçà de 3,3 %. La région Lorraine, avec 136 157 actifs dans ces professions, se situe au onzième rang des régions de France métropolitaine aussi bien pour le nombre d'actifs en emploi des professions artisanales que pour l'ensemble de la population active en emploi.

La concentration des sièges sociaux et les administrations gros consommateurs des offres de service justifient en partie la répartition de l'artisanat sur le territoire.

Les professions artisanales dans les régions Poitou-Charentes et Corse, les deux plus faibles contributeurs au national, ont un poids non négligeable dans l'économie locale avec plus de 15 % de leur population active en emploi ***[cf. carte 1]***.

Les actifs en emploi des métiers de l'artisanat constituent 14 % de la population active en emploi Lorraine. Par ailleurs, 32 % des actifs à la recherche d'un emploi et 33 % des offres d'emploi relèvent également de l'artisanat.

De façon générale, la Moselle est le plus gros département employeur de la Lorraine (45 % de la population active y résident). C'est également le département le plus représentatif en terme d'emploi artisanal (45 % des actifs en emploi, 46 % de demandeurs d'emploi et 48 % des offres d'emplois enregistrées). La Meuse est le département qui contribue le plus faiblement aux groupes des actifs (8 % des actifs en emploi, et des actifs à la recherche d'un emploi) et au volume des offres d'emploi dans le domaine de l'artisanat (7 %).

Les deux tiers des actifs de l'artisanat résident dans les zones d'emplois les plus peuplées de la région (dont le sillon mosellan). Metz et Nancy concentrent à elles seules 4 actifs sur 10. Les offres d'emploi enregistrées qui reflètent la structure de l'activité économique des zones d'emploi et correspondent à l'implantation des établissements employeurs, sont également focalisées sur ces deux zones (48 %).

Le territoire lorrain présente deux types de situations en fonction de la nature des contrats proposés par les entreprises qui déposent des offres d'emploi. Deux offres d'emploi sur cinq en région correspondent à des contrats durables. Cependant, pour les zones de Longwy, de Lunéville, de Thionville de Neufchâteau et de Metz, ces contrats représentent au moins la moitié des offres enregistrées. Bien que Nancy constitue un des plus importants viviers d'offres d'emploi pour l'artisanat, le poids des offres pérennes est plutôt faible (soit 36 % de

Carte n° 1.
Poids des emplois de l'artisanat dans les régions en 2008

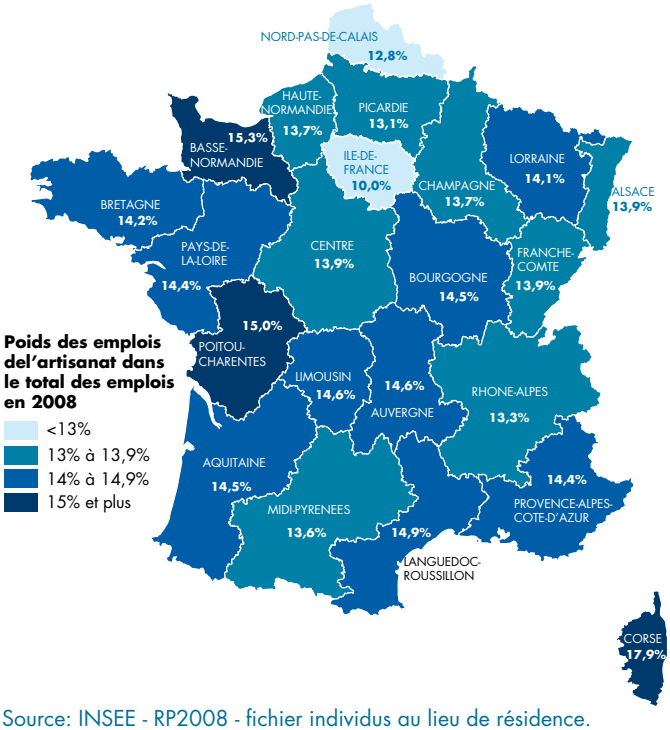

Source: INSEE - RP2008 - fichier individus au lieu de résidence.
Réalisation : OREFQ.

l'offre contre 50 % pour Metz). Le poids des offres dans le domaine de nettoyage des locaux qui sont plus souvent précaires explique en partie la faiblesse du poids des offres d'emploi de type A sur cette zone ***[cf. tableau 1 en page suivante].***

Dans toutes les zones d'emploi, les premières professions employeurs sont les métiers de nettoyeurs, les ouvriers non qualifiés de gros et second œuvre du bâtiment, les maçons qualifiés, les cuisiniers et les commis de cuisine. Les demandeurs d'emploi relevant des métiers des services aux particuliers ou du service de nettoyage contribuent plus fortement au volume global des demandeurs d'emploi de l'artisanat.

Certains métiers se concentrent sur des zones d'emploi en raison de leur activité économique. Il n'est pas surprenant qu'une part importante des offres d'emploi enregistrées dans le métier de l'assemblage mécanique émanent de la zone d'emploi de Metz. Avec le nouveau découpage des zones d'emploi, l'essentiel des constructeurs automobiles (Renault à Batilly, PSA de Borny et de Trémery) se retrouvent dans la zone d'emploi de Metz.

Tableau n°1.
Répartition territoriale des actifs et offres d'emploi

Zone d'emploi	Actifs en emploi (RP 2008)		Actifs inscrits à Pôle Emploi (2011)				Offres d'emploi enregistrées (2011)			Ratio offres / demandes**
	Effectif	Poids en %	Effectif	Poids en %	Part de CLD %	Femmes %	Total	Poids en %	Offres de type A* en %	
Metz	28 823	21	10 756	22	36	43	8 271	25	50	0,8
Nancy	26 101	19	9 163	19	35	37	7 670	23	36	0,8
Thionville	13 207	10	4 585	9	34	45	2 317	7	55	0,5
Forbach	12 384	9	5 464	11	32	44	3 839	12	32	0,7
Épinal	9 423	7	3 662	8	32	41	2 465	7	38	0,7
Longwy	7 617	6	2 135	4	37	46	943	3	58	0,4
Sarreguemines	6 536	5	2 306	5	32	46	1 207	4	38	0,5
Remiremont	5 762	4	1 718	4	32	43	1 441	4	35	0,8
Saint-Dié-des-Vosges	5 075	4	2 381	5	45	42	814	2	38	0,3
Sarrebourg	4 805	4	1 263	3	35	42	1 056	3	38	0,8
Neufchâteau	3 483	3	1 184	2	33	45	732	2	54	0,6
Verdun	3 418	3	1 331	3	39	47	910	3	33	0,7
Bar-le-Duc	3 060	2	1 154	2	39	40	814	2	31	0,7
Commercy	2 454	2	784	2	37	45	325	1	44	0,4
Lunéville	1 707	1	765	2	41	45	399	1	55	0,5

* Type A : Contrats en CDI et CDD de 7 mois et plus.
** Note de lecture : Le ratio offres / demandes d'emploi est le taux de tension. Quand ce ratio est inférieur à 1 cela signifie que la demande est plus forte que l'offre (par exemple dans la zone d'emploi de Commercy, où on comptabilise 784 demandeurs d'emploi pour 325 offres d'emploi, le taux de tension est de 0,4).
Sources : INSEE – RP2008 - Fichier Individus au lieu de résidence / Pôle emploi, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - Marché du travail : DEFM, catégories A, B et C au 31 décembre 2011 et OEE de l'année 2011. Réalisation OREFQ.

Des groupes de métiers très inégaux

Le bâtiment, tête de file des métiers de l'artisanat

Trois groupes se dégagent comme principaux employeurs de l'artisanat avec une prépondérance du bâtiment.

Si l'on considère l'ensemble de la population active lorraine, les métiers du bâtiment de type artisanal emploient 6 % des actifs en emploi et représentent 9 % des demandeurs d'emploi. De plus, 10 % des offres d'emploi relèvent de ces métiers[2]. Au sein de l'artisanat, le poids du bâtiment est davantage marqué ; ils concentrent 41 % des actifs en emploi de l'artisanat et 33 % des offres d'emploi enregistrées. Il s'avère que deux entreprises sur cinq sont répertoriées dans le secteur de la construction.

Les métiers de l'automobile et le travail des métaux de type artisanal arrivent en deuxième position en termes d'emploi, avec16 % des effectifs de l'artisanat. Toutefois, la demande comme l'offre d'emploi de ce groupe sont plus modestes que pour le bâtiment. Les industries de l'automobile et de la fabrication des produits métalliques sont des secteurs dominants en Lorraine[3] qui ont une incidence sur le paysage économique et professionnel de la région.

Les métiers de bouche, pour lesquels le poids des actifs occupés est de 15 %, offrent un potentiel d'emploi important (20 % des offres d'emploi). Seul ce groupe enregistre une tension dans les recutements. De plus, les contrats proposés sont souvent durables (près des deux tiers sont des CDD d'au moins 7 mois ou des CDI).

Le poids de la demande d'emploi est conséquent dans les services aux particuliers (22 %) qui arrivent en deuxième rang derrière les métiers du bâtiment et devant les services de nettoyage (17 %). La nature de l'activité et les conditions de travail (horaires fractionnés, travail en fin de semaine) expliquent le nombre élevé des demandeurs d'emploi. Le volume non négligeable d'offres enregistrées pour ces métiers dans la même période ne préjuge pas de la qualité des contrats proposés. Notons que les métiers des services sont particulièrement féminisés, et le nettoyage singulièrement touché par la précarité [***cf. tableau 2 & graphique 1 page suivante***].

2- Pôle emploi ne couvre que 21,5 % de l'ensemble des offres collectées en 2011 si l'on exclut les offres d'emploi de l'intérim et les offres d'emploi à l'étranger (y compris dans une autre région en France métropolitaine).

3- Parmi les Lorrains travaillant dans l'industrie, 22% occupent un emploi dans ces secteurs (cf.OREFQ INFO n°40, L'Industrie en Lorraine - Octobre 2011).

Une offre dynamique restreinte face à une demande en hausse pour les plus précaires

Entre 2010 et 2011, le marché du travail en Lorraine se caractérise par une augmentation de 4,1 % de la demande d'emploi et de 4,7 % des offres. Sur la même période, le domaine de l'artisanat a connu une progression contenue du nombre de demandeurs d'emploi (+ 2,5 % demandeurs d'emploi) alors que 4 % d'offres d'emploi supplémentaires ont été proposées.

Toutefois, selon l'évolution du marché du travail, quatre catégories de groupes de métiers sont à distinguer :

Le premier groupe comprend les familles de métiers qui ont vu une croissance simultanée de la demande et de l'offre d'emploi. Les métiers concernés par ce phénomène sont les services aux particuliers (+5,7 % de la demande d'emploi et +1,4 % de l'offre d'emploi), les services de nettoyage (respectivement +1,5 % et +3 %), les métiers du bâtiment (+1,9 % et +6,1 %) et enfin ceux de l'artisanat d'art et de la culture (+0,4 % de la demande comme de l'offre). Ces professions s'exercent dans des secteurs ayant connu une légère embellie qui dans certains cas nous ramène à une situation d'avant crise en termes d'emplois salariés[4]. Cela se traduit également par une augmentation des offres d'emplois déposées (de qualité inégale) et un positionnement plus massif des demandeurs d'emploi sur ces emplois-métiers.

Le deuxième groupe est constitué par les métiers du transport de type artisanal. Il enregistre une décroissance de la demande d'emploi de -3 % alors que le nombre d'offres d'emploi reste presque constant. Ces offres concernent surtout la conduite de transport de marchandises.

Le troisième groupe se caractérise par une augmentation de la demande et une baisse de l'offre d'emploi. C'est le cas des métiers de bouche et de ceux du bois, de l'ameublement et du textile. A l'exception de la

4- *Cf.* INSEE première n° 1292 - mai 2010, n° 1358 - juin 2011 et n° 1363 - août 2011.

Tableau n°2.
Répartition des actifs et offres d'emploi enregistrées en Lorraine

Regroupement de métiers	Actifs en emploi (2008)		Actifs inscrits à Pôle Emploi (2011)		Offres d'emploi enregistrées (2011)	
	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)	Effectif	Poids (%)
Ensemble des métiers de l'artisanat, dont :	136 157	14,1	48 739	31,8	33 201	32,9
Métiers artisanaux des bâtiments	55 990	5,8	13 463	8,8	9 852	9,8
Métiers artisanaux de l'automobile et le travail des métaux	22 338	2,3	6 556	4,3	4 440	4,4
Métiers de bouche	20 726	2,2	5 592	3,6	6 524	6,5
Services aux particuliers	14 908	1,5	10 857	7,1	4 800	4,8
Service de nettoyage	12 652	1,3	8 345	5,4	4 774	4,7
Bois, ameublement et textile	4 495	0,5	513	0,3	250	0,2
Métiers artisanaux des transports	3 048	0,3	2 914	1,9	2 325	2,3
Artisanat d'art et culture	2 006	0,2	499	0,3	236	0,2
Ensemble des métiers hors artisanat	827 845	85,9	104 685	68,2	67 806	67,1
Ensemble en Lorraine	963 999	100,0	153 424	100,0	101 007	100,0

Sources : INSEE – RP2008 - Fichier Individus au lieu de résidence / Pôle emploi, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - Marché du travail : DEFM catégories A, B et C au 31 décembre 2011 et OEE de l'année 2011. Réalisation OREFQ.

Graphique n°1.
Répartition des actifs et offres d'emploi dans les professions de l'artisanat (%)

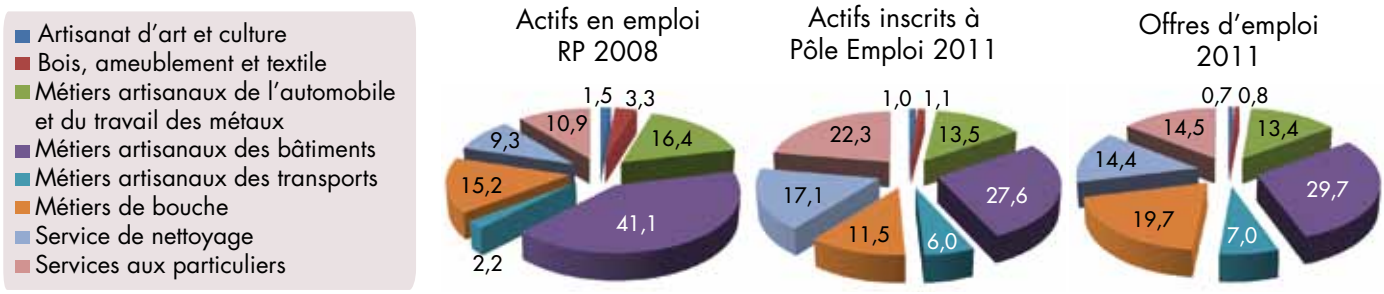

Sources : INSEE – RP2008 - Fichier Individus au lieu de résidence / Pôle emploi, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - Marché du travail : DEFM, catégories A, B et C au 31 décembre 2011 et OEE de l'année 2011. Réalisation OREFQ.

boucherie, toutes les composantes des métiers de bouche ont connu une augmentation de la demande d'emploi. Cette augmentation varie de +2,4 % pour la pâtisserie, confiserie, chocolaterie et glacerie à +11 % pour le personnel de cuisine ou celui de la restauration. La hausse de la demande d'emploi dans les métiers du bois, de l'ameublement et du textile est alimentée par la progression du nombre de demandeurs d'emploi enregistrés dans les métiers de la tapisserie-décoration en ameublement (+28 %) ainsi que dans la conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement et du bois (+23 %). Ces métiers s'exercent en partie dans les commerces de proximité frappés par une baisse dans les territoires à dominante rurale et soumis à la concurrence des grands commerces (grandes surfaces, hypermarchés,...) moins consommateurs de main d'oeuvre artisanale. Les métiers de bouche proposant une offre plus pérenne suscitent une augmentation de la demande d'emploi davantage en raison d'opportunités.

Enfin, ***le quatrième groupe*** concerne les métiers de l'automobile et du travail des métaux, qui affichent une baisse de la demande d'emploi de l'ordre de -1,5 % et une hausse de l'offre d'emploi de +18,2 %. 43 % des offres d'emploi enregistrées dans ce groupe de métier relèvent du type A (CDI et CDD de 7 mois et plus). Au sein de ce groupe, la plupart des métiers enregistrent une contraction de la demande d'emploi. Le métier de la mécanique est celui qui a connu la plus forte diminution de la demande d'emploi de (- 6,2 %) associé à la plus forte augmentation du nombre d'offres (+ 24 % ; dont 57 % sont de type A). En effet, ces métiers correspondent pour partie à des travaux de maintenance, d'entretien préventif autant que curatif soumis à de fortes évolutions règlementaires, qui nécessitent des compétences sans cesse renouvelées [***cf. schéma 1***].

Une population active masculine encore jeune

Plus d'apprentis, plus de jeunes

Les actifs de l'artisanat abritent des populations sensiblement plus jeunes que l'ensemble de la population active. La proportion des actifs en emploi de moins de 26 ans est plus forte (21 %) que dans l'ensemble de la population en emploi (13 %) [***cf. tableau 3 page suivante***]. Les actifs à la recherche d'un emploi de cette classe d'âge sont davantage présents dans l'artisanat (26 %) que dans l'ensemble de demandeurs d'emploi (22 %).

Il existe des disparités liées aux groupes de métiers. La répartition de ces jeunes suit la même logique aussi bien chez les demandeurs d'emploi que chez les actifs en emploi : leur poids est prépondérant dans les métiers des services aux particuliers et les métiers de bouche (supérieur aux moyennes observées). Rappelons que ces métiers accueillent davantage d'apprentis[5], respectivement 14 % et 11 % des salariés de leur groupe, soit au-delà de la part des apprentis dans l'ensemble des salariés de l'artisanat (7 %) et de la part des apprentis dans l'ensemble des salariés lorrains (2 %).

La taille humaine des entreprises artisanales à forte délégation de responsabilité constitue un atout majeur pour les jeunes à la recherche d'une relation de proximité et d'espaces d'initiatives. Le renforcement interne

5- Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle dispensée pour partie en entreprise et pour partie en Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Schéma n°1.
Evolution de la demande et offres d'emploi entre 2010 et 2011 (%)

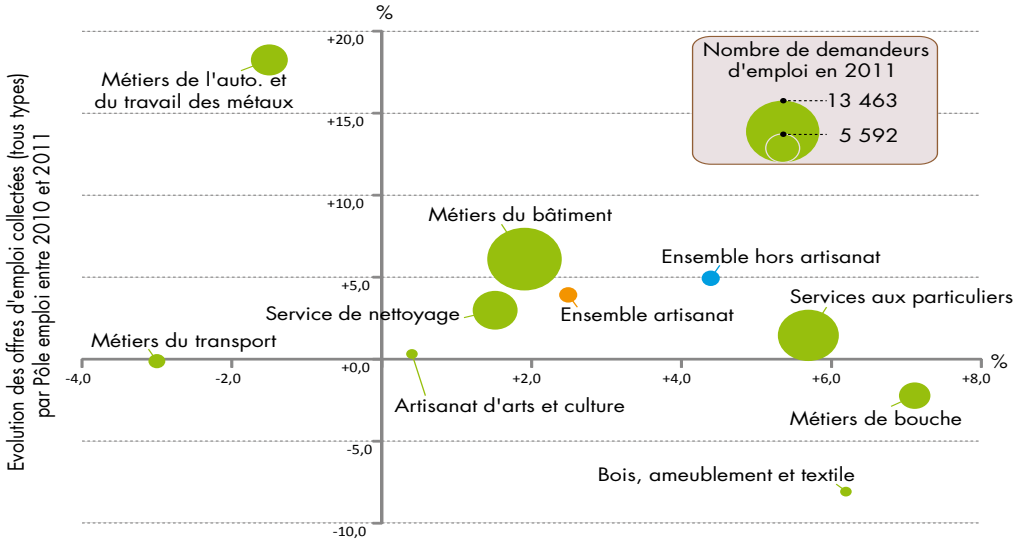

Evolution de la demande d'emploi (cat. A, B, C) entre 2010 et 2011

Source : Pôle emploi, Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité et de la Ville - Marché du travail : DEFM, catégories A, B et C au 31 décembre et OEE de l'année. Réalisation OREFQ.

Tableau n°3.
Caractéristiques des actifs de l'artisanat selon l'âge

Regroupement des métiers	Actifs en emploi (2008)						Actifs inscrits à Pôle Emploi (2011)					
	Effectif	< 26 ans (%)	50-54 ans (%)	55-59 ans (%)	60-64 ans (%)	Âge médian	Effectif	< 26 ans (%)	50-54 ans (%)	55-59 ans (%)	60-64 ans (%)	Âge médian
Ensemble des actifs de l'artisanat, dont :	136 157	21	12	7	1	38,0	48 739	26	9	9	0	40,8
Métiers du bâtiment	55 982	20	12	8	1	42,6	13 463	26	8	8	0	39,7
Métiers de l'automobile et du travail des métaux	22 338	22	12	7	1	38,2	6 556	28	8	8	0	33,5
Métiers de bouche	20 726	29	9	5	1	38,2	5 592	32	9	7	0	42,9
Services aux particuliers	14 908	30	7	5	2	41,0	10 857	40	6	6	0	34,4
Service de nettoyage	12 652	9	17	11	2	35,1	8 345	9	15	14	1	27,9
Bois, ameublement et textile	4 495	10	15	10	2	43,8	513	17	13	20	1	33,0
Métiers du transport	3 048	12	14	8	3	32,6	2 914	7	13	9	0	31,6
Artisanat d'art et culture	2 007	10	14	10	3	41,4	499	19	12	20	1	42,6
Ensemble des actifs hors artisanat	827 842	12	13	9	2	40,0	104 685	20	10	10	0	35,7
Ensemble des actifs en Lorraine	963 999	13	13	9	2	39,8	153 424	22	10	10	0	35,3

Sources : INSEE – RP2008 - Fichier Individus au lieu de résidence / Pôle emploi, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - Marché du travail : DEFM, catégories A, B et C au 31 décembre 2011. Réalisation OREFQ.

par les jeunes incitent les entreprises à s'ouvrir aux nouvelles technologies. L'alternance est une des voies privilégiées pour intégrer les jeunes dans l'entreprise. Il s'agit en réalité de mobiliser et de fidéliser ces jeunes nomades, indépendants, en recherche d'autonomie et de responsabilités.

Départs à la retraite, quels groupes de métiers concernés?

En Lorraine, 223 405 postes dans l'ensemble de la population active en emploi seront à renouveler dans les 15 prochaines années. Dans l'artisanat, 27 625 personnes vont partir à la retraite dans les 15 années à venir dont 1 864 d'ici 3 ans. Tous les groupes de métiers de l'artisanat ne vont pas être affectés de la même façon.

Quatre groupes de métiers sont plus concernés par le vieillissement et affichent une classe d'âge de 50 ans et plus particulièrement élevée (et une classe des moins de 26 ans parmi les plus faibles) : les métiers du service de nettoyage (31 %), le bois, l'ameublement et le textile (29 %), l'artisanat d'art et de la culture (28 %) et le transport (26 %). Ce vieillissement est confirmé par l'indicateur relatif à l'âge médian[6] des actifs. Dans certains métiers de l'artisanat, la moitié de la population dépasse déjà les 40 ans [***cf. tableau 3***].

Cette situation fait apparaître deux questionnements : l'un ayant trait à la ***transmission des compétences*** et des savoir-faire entre les générations, l'autre ayant trait à l'insertion des jeunes dans les différents métiers de l'artisanat (renouvellement générationnel des chefs d'entreprises et de leurs salariés). Les jeunes et les seniors sont d'accord sur l'avantage d'une coopération entre générations au sein de l'entreprise notamment par le biais de l'apprentissage. Pour un jeune qui débute ou découvre un nouvel emploi, être formé par un collègue expérimenté permet d'acquérir des savoir-faire propres à l'entreprise; réduit le stress. Ce tutorat constitue un avantage aussi bien pour le jeune que pour l'employeur et permet d'échanger plus efficacement sur les nouvelles méthodes et des procédés.

Le ***«contrat de génération»*** doit être mis en place dès le début de l'année 2013 pour favoriser l'embauche en CDI d'un jeune de moins de 25 ans placé sous le tutorat d'un senior, avec exonération totale ou partielle de charges patronales sur les deux emplois. Ce contrat pourrait jouer un rôle positif pour le développement de l'emploi des jeunes et le maintien de l'emploi des seniors dans l'entreprise artisanale.

Des femmes qui font défaut

Les femmes sont bien moins représentées dans les professions artisanales (28 %) que dans l'ensemble de la population active en emploi (46 %)[7]. Elles constituent 42 % des demandeurs d'emploi dans l'artisanat. Ce taux bien qu'inférieur à la moyenne de l'ensemble des demandeurs d'emploi (49 %) est élevé.

Cette répartition varie fortement selon les groupes de métiers. Ainsi, les femmes sont très majoritaires dans les métiers des services de nettoyage et ceux des services

6- L'âge médian est l'âge qui sépare la population en deux parties. Il s'agit d'une position centrale. Il y a autant des personnes qui ont moins que l'âge médian que des personnes qui ont plus que l'âge médian.

7- Elles sont également sous-représentées aux postes de direction.

aux particuliers. Ce constat vaut aussi bien pour les actives en emploi que pour celles à la recherche d'un emploi (autour de 80 %). Elles occupent plus du tiers des postes au sein des groupes des métiers du transport et des métiers de bouche. Alors qu'elles sont très minoritaires dans les métiers du bâtiment de type artisanal (4 %).

La proportion de femmes à la recherche d'un emploi dans l'artisanat s'avère supérieure ou égale à la moyenne pour les groupes des métiers du bois, de l'ameublement et textile (47 %), des métiers de bouche (46 %) et ceux de l'artisanat d'art et de la culture [***cf. tableau 4***].

Chômage de longue durée moins marqué dans l'artisanat

En 2011, 17 166 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi dans le domaine de l'artisanat sont au chômage depuis plus de 12 mois (CLD). Soit un taux de 35 % qui diffère peu de celui de l'ensemble des domaines (37 %). Trois typologies de groupes de métiers dans l'artisanat ressortent.

Le premier groupe de métiers qui est marqué par un chômage de longue durée (CLD) dont la valeur est au-dessus de la moyenne observée dans l'artisanat et le plus souvent accompagné d'une proportion non négligeable des personnes de 50 ans et plus (exception faite des métiers de l'automobile et du travail des métaux plutôt caractérisés par une forte proportion de jeunes). Il concerne :

- les métiers de service de nettoyage qui comptent 3 719 de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an au chômage (soit 45 %). Le nettoyage des locaux représente à lui seul 98 % des actifs de ce groupe. Pour rappel, la population est très majoritairement féminine ;
- les métiers de l'artisanat d'art et de la culture qui totalisent 499 demandeurs d'emploi dont parmi eux 42 % sont au chômage de longue durée. Les métiers de conduite de machines d'impression et les métiers de la photographie contribuent plus fortement à ce chômage de longue durée (soit 54 %). Ce sont des métiers qui ont été impactés par la révolution technologique de l'information et de communication[8] ;
- le groupe de métiers du bois, de l'ameublement et le textile qui avoisine également les 42 %. Sont touchés par le CLD aussi bien les demandeurs d'emploi tournés vers les métiers du textile que ceux tournés vers les métiers du bois. Dans le cas du textile, c'est une population majoritairement féminine qui est concernée alors que dans le cas des métiers du bois elle est majoritairement masculine. Se trouvent également dans ce groupe, les métiers de l'automobile et du travail des métaux qui affichent un taux de chômage de longue durée de 38 %.

Le deuxième groupe de métiers est marqué par un chômage de longue durée dont la valeur est en-dessous de la moyenne observée dans l'artisanat, accompagné d'une proportion de personnes de moins de 26 ans particulièrement élevée. Ces métiers sont davantage affectés par un chômage de transition :
Sont concernés les métiers du bâtiment, 4 373 demandeurs d'emploi dans ce groupe sont au chômage depuis au moins 12 mois, soit 25 % des CLD de l'artisanat. Les métiers de la peinture en bâtiment, de la maçonnerie, et de la maintenance de bâtiments et de l'électricité en bâtiment contribuent plus fortement au CLD (soit 57 % de la demande d'emploi concernée). Toutefois, le chômage de longue durée se révèle également très élevé dans des métiers où l'effectif de demandeurs d'emploi est de moindre importance, telles que l'application et la décoration en plâtre (37 %), la construction de voirie (38 %) et la construction en béton (40 %).

8- Analyse sectorielle des emplois dans la culture en Lorraine - OREFQ INFO Bulletin n° 39 - mai 2011.

Tableau n°4.
Répartition des actifs inscrits à Pôle Emploi selon l'ancienneté au chômage et le genre (%)

Regroupement des métiers	Actifs en emploi (2008)		Actifs inscrits à Pôle Emploi (2011)		
	Effectif	Femmes (%)	Effectif	CLD* (%)	Femmes (%)
Ensemble des actifs de l'artisanat, dont :	136 157	27,0	48 739	35,2	42,4
Métiers du bâtiment	55 982	4,0	13 463	32,5	2,2
Métiers de l'automobile et du travail des métaux	22 338	15,0	6 556	38,0	12,8
Services aux particuliers	14 908	78,0	10 857	31,1	84,0
Service de nettoyage	12 652	80,0	8 345	44,6	85,3
Bois, ameublement et textile	4 495	30,0	513	41,9	46,6
Métiers du transport	3 048	37,0	2 914	35,1	9,3
Artisanat d'art et culture	2 007	26,0	499	41,7	42,1
Métiers de bouche	20 726	34,0	5 592	31,4	46,1
Ensemble des actifs hors artisanat	827 842	49,0	104 685	38,4	51,7
Ensemble des actifs en Lorraine	963 999	46,9	153 424	37,4	48,8

* CLD : Chômage de longue durée.
Sources : INSEE – RP2008 Fichier Individus au lieu de résidence / Pôle emploi, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - Marché du travail : DEFM, catégories A, B et C au 31 décembre 2011. Réalisation OREFQ.

Tableau n°5.
Niveau de qualification professionnelle des actifs de l'artisanat (%)

	Regroupement des métiers	Artisanat d'art et de la culture	Bois, ameublement et textile	Métiers de l'automobile et du travail des métaux	Métiers du bâtiment	Métiers du transport*	Métiers de bouche	Service de nettoyage	Services aux particuliers	Ensemble
Actifs en emploi (2008)	Artisans	40	27	13	16	23	11	-	28	16
	Commerçants et assimilés	–	–	–	–	–	–	–	3	–
	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	16	–	–	–	–	–	–	–	–
	Contremaîtres, agents de maîtrise	–	–	–	8	–	–	–	–	3
	Employés de commerce	–	–	–	–	–	–	–	8	1
	Employés de la fonction publique	–	–	–	–	64	–	–	–	1
	Ouvriers non qualifiés	-	-	45	31	-	7	100	–	30
	Ouvriers qualifiés	44	73	42	45	13	63	–	–	38
	Personnels des services directs aux particuliers	–	–	–	–	–	19	–	48	8
	Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	–	–	–	–	–	–	–	13	2
	Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Actifs inscrits à Pôle Emploi -2001	Agents de maîtrise	1	–	1	2	–	–	–	1	1
	Employés non qualifiés (ENQ)	2	-	11	7	10	31	48	27	22
	Employés qualifiés (EQ)	58	43	11	10	50	41	26	65	32
	Ingénieurs et cadres	1	–	–	–	–	–	–	–	–
	Manœuvres	–	–	4	6	1	2	5	1	3
	Ouvriers hautement qualifiés	9	12	7	11	6	4	1	1	6
	Ouvriers non qualifiés (ONQ)	–	–	39	19	6	7	14	2	14
	Ouvriers qualifiés (OQ)	18	41	26	43	27	14	5	2	20
	Techniciens	11	4	1	3	–	–	–	1	2
	Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* Comprend les ambulanciers de la fonction publique hospitalière.
Sources : INSEE - RP2008 - fichier individus au lieu de résidence / Pôle emploi, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - Marché du travail : DEFM catégories A, B et C au 31 décembre 2011. Réalisation OREFQ.

Le groupe des métiers de bouche qui comptabilise 10 % des CLD de l'artisanat est peu concerné par le chômage de longue durée (1 756 demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus d'un an). C'est dans les métiers de la restauration (plonge, le personnel polyvalent et de cuisine) que l'on trouve l'essentiel de ces effectifs (81 %).

Dans le groupe des métiers des services aux particuliers, 3 377 demandeurs d'emploi sont au chômage depuis plus d'un an, soit 20 % de CLD de l'artisanat. Les personnels de la vente en habillement et accessoires de la personne (1 398 demandeurs d'emploi) et les vendeurs en alimentation (848 demandeurs d'emploi) sont majoritairement au chômage de longue durée.

Le troisième groupe de métiers constitué des seuls métiers du transport, se trouve dans une situation conforme à la moyenne, avec un poids faible des personnes de moins de 26 ans. L'essentiel des chômeurs de longue durée dans ce groupe a été recensé dans le métier de conduite de transport de marchandises sur longue distance (82 %) [***cf. tableau 4 page précédente***].

Une main d'oeuvre qualifiée

La main d'œuvre qualifiée est 2,5 fois plus élevée dans l'artisanat que pour l'ensemble de la population active. En effet, environ quatre professionels de l'artisanat sur dix sont des ouvriers qualifiés, trois sur dix sont des ouvriers non qualifiés et deux sur dix sont des artisans. Toutefois, la proportion d'ouvriers non qualifiés dans l'artisanat reste très importante et s'avère trois fois plus élevée que celle observée pour l'ensemble des actifs en emploi.

La main d'œuvre qualifiée[9] de l'artisanat est autant touchée par le chômage que l'ensemble des demandeurs qualifiés tous métiers confondus. Cependant, les demandeurs d'emploi qualifiés des métiers de l'automobile et du travail des métaux de type artisanal et des services de nettoyage (soit respectivement 37 % et 31 % de leurs groupes) sont en proportion moins souvent au chômage que l'ensemble des demandeurs qualifiés. Parallèlement, les demandeurs d'emploi non qualifiés dans ces métiers sont davantage impactés par le chômage (soit respectivement 50 % et 62 % des actifs) que la moyenne observée pour les « non qualifiés » de l'artisanat (36 %) [***cf. tableau 5 page précédente***].

La qualification caractérise plus massivement les métiers de bouche (63 % des actifs sont des ouvriers qualifiés) mais n'épargne pas pour autant du chômage (les OQ et EQ constituant 55 % des demandeurs d'emploi dans ces métiers). Il en est de même dans les métiers du bois, de l'ameublement et du textile. Les demandeurs d'emploi non qualifiés[10] (ONQ et ENQ) se retrouvent globalement dans les métiers du service de nettoyage (38 %), les métiers des services aux particuliers (28 %) et dans les métiers de bouche (16 %). Si la qualification s'avère un critère d'emploi pour les artisans, elle ne prémunit pas du chômage. Et la non qualification multiplie les risques de perte d'emploi pour les actifs émanant des métiers les plus précaires.

Le diplôme de niveau V, niveau d'entrée dans ces métiers

Dans les groupes « métiers de bouche[11] » et « services aux particuliers[12] » , la part des apprentis (donc d'actifs en cours d'acquisition d'un diplôme) est la plus élevée (le poids de la profession des coiffeurs étant prépondérant dans les services aux particuliers). Le niveau de diplôme obtenu est considérable : l'acquisition d'un diplôme de niveau V domine dans les métiers de bouche (56 %). Bien que le niveau V concerne la majorité des actifs des services aux particuliers (49 %), la part des diplômés de niveau IV pour ces derniers est davantage marquée (28 % des actifs) que pour les premiers et se situe bien au-delà de la moyenne des actifs de l'artisanat (15 %). Avec 35 % des actifs diplômés au moins à niveau bac, les métiers de l'artisanat d'art et de la culture s'affichent comme étant le deuxième groupe le plus diplômé derrière les services aux particuliers.

9- Chez les actifs en emploi, la main d'œuvre qualifiée est composée uniquement des ouvriers qualifiés alors que chez les demandeurs d'emploi, la main d'œuvre qualifiée est composées des ouvriers qualifiés et les employés qualifiés.

10- Chez Les demandeurs d'emploi la main d'œuvre non qualifiée est composées des ouvriers non qualifiés et les employés non qualifiés.

11- Les professions d'apprentis boulangers, bouchers charcutiers.

12- Autres spécialistes de l'appareillage médical : indépendants et salariés, vendeurs du commerce de fleurs, manucures, esthéticiens (salariés) et les coiffeurs salariés.

Tableau n°6.
Répartition des actifs selon le niveau de formation (%)

	Regroupement des métiers	Artisanat d'art et culture	Bois, ameublement et textile	Métiers de l'automobile et du travail des métaux	Métiers du bâtiment	Métiers du transport	Métiers de bouche	Service de nettoyage	Services aux particuliers	Ensemble
Actifs en emploi (2008)	Bac+2 et plus, diplômés	15	8	5	6	9	4	2	10	6
	BAC, diplômés	20	16	15	13	20	14	8	28	15
	CAP/BEP, diplômés	44	48	49	50	43	55	32	49	49
	Aucun diplôme	22	28	31	31	28	26	58	13	30
	Ensemble des actifs en emploi	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Actifs inscrits à Pôle Emploi (2011)	Bac+2 et plus, diplômés	17	5	4	6	4	4	3	9	6
	BAC diplômés	24	21	22	16	16	16	10	28	20
	CAP/BEP diplômés	51	63	69	74	73	74	68	58	68
	BEPC, CEP, etc., diplômés	8	11	5	4	7	6	18	5	6
	Ensemble des diplômés	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Bac+2 et plus, non diplômés	6	4	3	2	3	2	1	9	3
	BAC non diplômés	14	10	14	8	11	9	4	20	10
	CAP/BEP non diplômés	40	45	52	49	53	46	31	49	45
	Aucun diplôme (dont non diplômés de BEPC, CEP, etc.)	40	41	31	40	33	43	64	22	42
	Ensemble des non diplômés	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Sources : INSEE – RP2008 - Fichier Individus au lieu de résidence / Pôle emploi, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - Marché du travail : DEFM catégories A, B et C au 31 décembre.

Tableau n°7.

Répartition des effectifs en formation selon le niveau de formation (voie scolaire /apprentissage (%)

Spécialités de formations (NSF 100) en 2010	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3
Accueil, hôtellerie, tourisme	66	23	11
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	77	22	1
Bâtiment : construction et couverture	63	34	3
Bâtiment : finitions	68	32	0
Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes	50	47	3
Matériaux de construction, verre, céramique	68	32	0
Mécanique générale et de précision, usinage	0	94	6
Métallurgie (sidérurgie, fonderie, laminage, traitement des métaux non ferreux)	20	9	70
Mines et carrières, génie civil, topographie	38	25	37
Moteurs et mécanique auto	25	69	6
Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	41	40	19
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y c. hygiène et sécurité)	64	36	0
Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	0	80	20
Spécialités pluri technologiques matériaux souples	50	50	0
Textile	53	47	0
Transport, manutention, magasinage	21	71	7
Travail du bois et de l'ameublement	46	54	0
Ensemble (voie scolaire et apprentissage)	52	42	5

Sources : Région Lorraine – Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA) et Rectorat DPAGE - Base académique des élèves.

Les métiers de bouche et les métiers du bois, ameublement et du textile sont plus difficilement accessibles en deçà du niveau V, si l'on observe la structure des diplômes et des qualifications des actifs en emploi (pas ou très peu d'ONQ). Or, environ deux demandeurs d'emploi sur cinq sont sans diplôme de niveau V. Les métiers du bâtiment et ceux de l'automobile et du travail des métaux, bien qu'ouverts aux non qualifiés (respectivement 30 % et 45 % des actifs en emploi sont des ONQ), nécessitent très souvent a minima un diplôme de niveau V.

Plus d'un quart des demandeurs d'emploi positionnés sur les métiers des services aux particuliers, n'ont pas de diplôme de niveau V. Or, la tendance à l'élévation du niveau se fait de façon plus marquée que les autres métiers de l'artisanat vers du niveau IV. Les demandeurs d'emploi dans les services du nettoyage sont très majoritairement non diplômés (73 %). Et bien que ces métiers concernent, avant tout, des postes d'ouvriers non qualifiés, il n'en demeure pas moins que la qualification professionnelle (pas forcément diplômante) s'avère nécessaire dans la pratique professionnelle tant les milieux d'exercice de l'emploi sont divers [***cf. tableau 6***].

En 2010, dix-sept spécialités de formations ont été identifiées comme pouvant alimenter les métiers de l'artisanat.

La nomenclature de spécialité de formation (NSF) a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations initiales, continues, professionnelles ou non, quel que soit le niveau. Elle fait référence à l'ensemble des connaissances acquises au cours du cursus de formation en lien avec les situations professionnelles dans lesquelles les savoirs sont mis en œuvre. Ainsi, sur la base de ces spécialités, le dispositif de formation dans le domaine de l'artisanat en Lorraine compte 15 241 personnes inscrites dans les différentes filières pouvant occuper un métier de type artisanal dont 49 % par apprentissage. Un jeune sur deux suit une formation de niveau V qui demeure le niveau d'accès au marché de travail pour certains métiers de l'artisanat. Pour rappel, le niveau V chez les actifs en emploi comme au chômage est considérable. Par ailleurs, la part des jeunes en formation du niveau IV reste importante dans les spécialités de la mécanique générale et de précision, usinage; moteurs et mécanique auto ; spécialités pluritechnologiques ; génie civil, construction, bois ; spécialités pluritechnologiques ; le transport, la manutention, le magasinage et le travail du bois et de l'ameublement. Les formations du niveau III concernent uniquement la spécialité de la métallurgie (sidérurgie, fonderie, laminage, traitement des métaux non ferreux) [***cf. tableau 7 ci-dessus***].

La population des non diplômés (aucun diplôme, CEP et BEPC) dans les services de nettoyage se révèle deux fois plus élevée (58 % des actifs en emploi) que la moyenne de l'artisanat. Ce groupe cumule un faible niveau de diplômé de niveau V. Il est vrai que l'essentiel des postes sont non qualifiés.

Si le niveau de formation a généralement évolué à la hausse, plusieurs facteurs favorisent cette évolution tels que la nature de l'activité économique, la façon dont les personnes exercent leurs métiers et les politiques publiques de l'emploi qui peuvent induire le recrutement de publics spécifiques (par exemple les politiques d'emploi en faveur des jeunes, des demandeurs d'emploi agés...).

Un demandeur d'emploi sur deux dans l'artisanat dispose d'un diplôme[13], 68 % d'entre eux possèdent un diplôme de niveau V (CAP/BEP). Dans les métiers du bâtiment, de bouche et du transport, sept demandeurs d'emploi diplômés sur dix possèdent un diplôme de niveau V.

Les demandeurs d'emploi ne possédant pas de diplôme de niveau V, niveau d'entrée dans de nombreux métiers, représentent 45 % du volume des demandeurs d'emploi dans l'artisanat.

Des conditions d'emploi variées

Les métiers et secteurs d'activités : une équation imparfaite

Les actifs occupant un métier dans le domaine de l'artisanat et l'exerçant dans un secteur d'activité de l'artisanat constituent les actifs du « ***cœur de métier de l'artisanat*** ». Les métiers de l'artisanat s'exercent dans d'autres secteurs d'activités économiques. En 2008, 64 % des actifs en emploi artisanal en Lorraine, travaillaient dans un secteur d'activité « ***cœur de métier*** » de l'artisanat. Ces emplois varient de 36 % pour les métiers de bouche à 86 % pour les métiers du transport de type artisanal ***[cf. tableau 8].***

Une part non négligeable des actifs exercant un métier de bouche travaillent dans un secteur d'activité autre que celui de l'artisanat : 40 % dans la restauration (traditionnelle, rapide, collective sous contrat …) ; et 16 % dans le commerce (hypermarchés, supermarchés …). Sur les 59 % des actifs exerçant un métier de l'automobile et du travail des métaux dans un autre secteur d'activité que ceux de l'artisanat, 37 % occupent leur métier dans le secteur de commerce et de la réparation automobile et de motocycles (ils sont 86 % à travailler dans les grandes concessions automobiles ou de motocycles) et 21 % travaillent dans le secteur de l'action sociale sans hébergement principalement dans le domaine de l'aide par le travail qui regroupe les activités de réadaptation professionnelle et de réinsertion des handicapés, les activités des établissements et services d'aide par le travail, des centres de rééducation professionnelle,….

Plus du tiers des offres d'emploi enregistrées ont été répertoriées dans un secteur d'activité économique de l'artisanat « ***offre d'emploi cœur de métier de l'artisanat*** ». Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi dans un secteur d'activité de l'artisanat varient également de 19 % dans les métiers du transport de type artisanal à 60 % dans l'artisanat d'art et de la culture.

13- S'agissant du niveau de diplôme, les résultats du recensement font référence au niveau de diplôme le plus élevé que les individus ont déclaré posséder. En revanche les demandeurs d'emplois déclarent le diplôme de la dernière formation suivie (quel qu'en soit le niveau) avant l'inscription à Pôle emploi. Les demandeurs d'emploi diplômés sont ceux qui sortent du système de formation avec un diplôme alors que les demandeurs d'emploi non diplômés sont ceux qui sortent d'une formation sans la validation de celui-ci par un diplôme.

Tableau n°8.

Les groupes professionnels selon les secteurs d'activités qui emploient ou qui proposent un emploi lié à un métier artisanal (%)

Regroupement des métiers	Actifs en emploi (2008)			Offre d'emplois enregistrées (2011)		
	Total des actifs en emploi	dont exerçant dans un secteur d'activité de l'artisanat (%)	dont exerçant dans un secteur d'activité hors artisanat (%)	Total des offres	dont à destination d'un secteur d'activité de l'artisanat (%)	dont à destination d'un secteur d'activité hors artisanat (%)
Artisanat d'art et culture	2 007	78,0	22,0	236	60,0	40,0
Bois, ameublement et textile	4 495	84,0	16,0	250	53,0	47,0
Métiers de l'automobile et du travail des métaux	22 338	41,0	59,0	4 440	28,0	72,0
Métiers du bâtiment	55 982	74,0	26,0	9 852	39,0	61,0
Métiers du transport	3 048	86,0	14,0	2 325	19,0	81,0
Métiers de bouche	20 726	36,0	64,0	6 524	38,0	62,0
Service de nettoyage	12 652	75,0	25,0	4 774	49,0	51,0
Services aux particuliers	14 908	79,0	21,0	4 800	39,0	61,0
Ensemble	136 157	64,0	36,0	33 201	38,0	62,0

Sources : INSEE - RP2008 - fichier individus au lieu de résidence en 2008 et Pôle emploi, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - Marché du travail : OEE de l'année 2011. Réalisation OREFQ.

Le contrat à durée indéterminée et le temps plein, les normes d'emploi

Dans l'ensemble de l'artisanat, 8 salariés[14] sur 10 sont en CDI alors que près de 4 offres enregistrées sur 10 sont de type A (CDI ou CDD de 7 mois et plus)

La nature du contrat diffère selon que l'on exerce son métier dans un secteur d'activité de l'artisanat ou non. Les actifs travaillant dans un secteur d'activité de l'artisanat sont davantage en CDI (84 %) que ceux qui exercent en dehors du secteur d'activité de l'artisanat (73 %).

Toutefois, les conditions de travail ne sont pas identiques selon les groupes professionnels. En moyenne, la part du temps partiel est de 16 % mais ce mode d'emploi peut concerner plus de la moitié des actifs en emploi dans certains métiers. Par ailleurs, le recours à l'intérim concerne 4 % des actifs en emploi de l'artisanat.

Le vivier d'offres d'emploi proposées dans les métiers de l'artisanat comporte un tiers de contrats à temps partiel. De plus, la part de « missions intérimaires » s'avère non négligeable (19 %) mais se concentre sur un nombre restreint de métiers [***cf. tableau 9 & 10***].

A l'image des contrats occupés par les actifs en emploi, les offres d'emploi se ventilent vers des contrats à temps plein avec les mêmes logiques pour chacun des groupes des métiers.

Les métiers de service de nettoyage et les métiers des services aux particuliers se démarquent par le poids des actifs occupant un emploi à temps partiel (respectivement 62 % et 23%). Les offres dans les services de nettoyage sont les plus concernées par le temps partiel (soit 78 % dont 39 % moins de 20 heures par semaine). Dans les métiers de bouche et des services aux particuliers, 4 offres sur 10 sont à temps partiel. Ce chiffre atteint 55 % des offres d'emploi enregistrées lorsque le métier de bouche est exercé dans un secteur d'activité de l'artisanat, contre 29 % lorsqu'il est exercé en dehors du secteur de l'artisanat [***cf. tableau 10 page 14***].

Les métiers qui mobilisent davantage l'intérim sont exercés dans les entreprises dont l'activité principale ne relève pas de l'artisanat. Si la part des actifs occupant un emploi durable (CDI et assimilés) est importante dans le service de nettoyage, les offres d'emploi de type A ne représentent que 20 % de l'ensemble de l'offre dans ce domaine. C'est dans les métiers de bouche et de services aux particuliers que l'on retrouve le plus d'offres d'emploi de type A avec respectivement 64 % et 58 % des offres. Les métiers de l'automobile et du travail des métaux, du bâtiment et du transport ont davantage recours aux emplois intérimaires. Un tiers des offres d'emploi interimaires proposées quel que soit le secteur d'activité (artisanal ou hors artisanal) ont été enregistrées dans une agence de travail temporaire, 78 % d'entre elles concernent une mission d'un mois ou plus.

Il est important de signaler que le domaine de l'artisanat comptabilise16 % des actifs en emploi non-salariés[15]. Parmi eux, 9 % emploient au moins un salarié.

14- Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

15- Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire (indépendants non employeurs et indépendants employeurs).

Tableau n°9.
Statuts et conditions d'emploi des actifs salariés dans l'artisanat en Lorraine

Regroupement des métiers	Ensemble des actifs en emploi de l'artisanat			Salariés de l'artisanat				
	Actifs en emploi	dont travaillant à l'étranger (%)	dont en emploi à temps plein (%)	Effectifs salariés	dont à durée indéterminée* (%)	dont à durée déterminée** (%)	dont apprentis (%)	dont ((%) intérim. et stages rémunérés
Artisanat d'art et culture	2 007	6	91	1 042	85	7	6	2
Bois, ameublement et textile	4 495	7	91	3 293	88	7	2	2
Métiers l'automobile et du travail des métaux	22 338	10	92	19 421	82	8	6	3
Métiers du bâtiment	55 982	9	94	46 776	79	8	7	6
Métiers du transport	3 048	2	84	2 350	89	10	0	1
Métiers de bouche	20 726	11	81	18 553	76	11	11	3
Service de nettoyage	12 652	19	38	12 652	85	12	1	3
Services aux particuliers	14 908	7	77	9 897	75	9	14	2
Ensemble des actifs en emploi	136 157	10	84	113 985	80	9	7	4

* CDI et titulaire de la fonction publique.
** CDD, contrat court, Emplois aidés vacataire, etc.
Source : INSEE - RP2008 - fichier individus au lieu de résidence en 2008.

Tableau n°10.
Offres d'emploi enregistrées dans le domaine de l'artisanat en Lorraine

Regroupement des métiers	Offres d'emploi enregistrées	dont type A (%)	dont mission intérimaire (%)	dont contrat de courte durée* (%)	dont travail à temps complet (%)
Ensemble des offres enregistrées par Pôle Emploi dans un métier de l'artisanat	33 201	42	19	39	70
Métiers du bâtiment	9 852	30	33	36	85
Métiers de bouche	6 524	64	2	33	61
Services aux particuliers	4 800	58	1	41	60
Service de nettoyage	4 774	20	7	73	22
Métiers de l'automobile et du travail des métaux	4 440	43	36	21	96
Métiers du transport	2 325	39	30	31	92
Bois, ameublement et textile	250	47	14	39	74
Artisanat d'art et culture	236	33	11	56	80
Ensemble des offres enregistrées par Pôle Emploi dans un métier non artisanal	67 806	41	16	42	66
Ensemble des offres enregistrées par Pôle Emploi en Lorraine	101 007	42	17	41	69

* Contrats inférieurs à 6 mois.
Source Pôle emploi, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - Marché du travail : OEE de l'année 2011. Réalisation OREFQ.

Neuf non-salariés sur dix sont repertoriés dans quatre groupes de métiers (ceux du bâtiment, des services aux particuliers, de l'automobile et du travail des métaux et ceux des métiers de bouche).

Les métiers de l'artisanat et le travail frontalier

Huit actifs en emploi sur dix dans l'artisanat travaillent dans leur département de résidence, 10% à l'étranger et 4 % seulement dans un autre département de la région de résidence. Pour les entreprises artisanales (plus souvent sous-traitantes), le siège social de l'entreprise est différent de celui de l'exercice du métier de leurs salariés.

Trois groupes de métiers concentrent 50 % des actifs qui travaillent à l'étranger. Parmi les métiers qui s'exportent facilement, on peut citer deux exemples, les métiers du service de nettoyage (19 %) et les métiers de bouche (11 %). A l'inverse, les métiers du transport et de l'artisanat d'art et de la culture s'exportent difficilement [***cf. tableau 9 page 14***].

Les entreprises artisanales lorraines représentent 21 % des entreprises de la Grande Région, 19% des salariés et 13 % des apprentis[16]. Bien que soumis aux mêmes contraintes économiques que la Lorraine, les opportunités d'emploi offertes par les entreprises des autres composantes de la Grande Région (à l'exception de la Wallonie) s'avèrent plus importantes. En effet, en 2010, bien qu'en régression d'un point sur un an, la taille moyenne de l'entreprise artisanale en Grande Région est de 4 salariés. Elle est de 12 salariés au Luxembourg et environ 11 salariés pour les deux régions allemandes réunies.

Il faut noter que la définition d'une entreprise artisanale en Allemagne rejoint celle du département de la Moselle en Lorraine. En effet, le poids important des emplois dans les entreprises de ces territoires s'explique en partie par leurs statuts, le nombre des salariés ne constituant pas un critère fondamental dans l'immatricalation au répertoire des métiers.

Les entreprises artisanales subissent l'influence frontalière et font face à la concurrence croissante de l'industrie et des grandes surfaces. Une appropriation de l'innovation par les entreprises artisanales, à travers la mobilisation du réseau technologique favorise une meilleure compétitivité. Dans le domaine de l'artisanat en Lorraine, on assiste à une pénétration des entreprises luxembourgeoises sur certains segments du bâtiment et du transport. L'inverse est aussi vrai, des entreprises lorraines dans le bâtiment profitent du dynamisme de l'économie du Luxembourg (dans les zones frontalières de pouvoir d'achat élevé) pour faire des chantiers notamment dans le domaine technique et technologique (exemple la géothermie). L'accompagnement des actifs lorrains travaillant « hors frontières » supposant une maîtrise plus ou moins accrue des langues concernées semble nécessaire.
Des difficultés persistent, liées à l'accompagnement et au placement au niveau transfrontalier essentiellement dûes aux obstacles réglementaires, en raison des différences engendrées par les systèmes nationaux[17].

16- 4ème rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région, 2011 - 2012, pour le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR).

17- OREFQ territoires n° 3, Appariement entre offre et demande d'emploi sur la zone de Sarreguemines. Février 2011.

L'artisanat face aux changements

La polyvalence utile aux métiers ayant un champ d'application varié

La polyvalence professionnelle pour de nombreux métiers de l'artisanat s'avère être une compétence nécessaire du fait de la taille des entreprises. Celle-ci n'est pas de même nature selon les métiers. Elle peut concerner l'adaptation aux divers milieux professionnels.

Les métiers de nettoyage ne s'exercent pas de la même façon et ne répondent pas aux mêmes protocoles dans une entreprise industrielle (en fonction des niveaux de dangerosité) que dans une entreprise tertiaire (bureaux, grande surface où les outils de travail diffèrent : mono-brosse, auto-laveuse...). Les travaux en hauteur (nettoyage industriel), les processus d'intervention dans les différents milieux non exempts de dangers, la conduite de véhicule de nettoyage, l'utilisation des nouveaux produits nécéssitent des qualifications spécifiques pas toujours diplômantes.

Les métiers de bouche sont également concernés par la polyvalence : du fait de la variété des structures d'exercice de ces métiers qui cohabitent (petites, moyennes ou grandes unités) mais n'ont pas les mêmes pratiques ; en raison du développement des réseaux de vente (la vente par correspondance via internet), des compétences nouvelles émergent. Dans les petites structures de restauration, la division du travail est moins nette, la distinction entre cuisine et salle s'estompe.

Dans les métiers du bâtiment, avec le développement des nouvelles pratiques liées aux évolutions réglementaires, il s'avère souvent utile d'intégrer au moins la connaissance des nouvelles pratiques induites pour les professionnels amenés à intervenir sur des chantiers communs. Au mieux, il sera nécessaire d'acquérir des compétences complémentaires.

Les conséquences du Grenelle de l'environnement et des évolutions réglementaires et normatives

Ces réglementations et/ou la normalisation impactent les contenus et les niveaux de formation qui apparaissent parfois en décalage par rapport aux emplois ciblés et/ou aux emplois occupés. Les contraintes et les évolutions des outils de travail nécessitent le renforcement des compétences et des qualifications des chefs d'entreprises ainsi que de leurs salariés. L'intégration de ces compétences constituent une démarche incontournable pour envisager le développement de l'entreprise et peut représenter à terme un avantage concurrentiel sur le marché. C'est le cas notamment dans l'artisanat du bâtiment où certains professionnels considèrent les évolutions liées au Grenelle de l'environnement comme « une opportunité pour accroître leurs parts de marché ».

Les mesures du Grenelle, la nouvelle réglementation thermique, dite « RT 2012 » (généralisation à partir du 1er janvier 2013 pour tous les logements neufs) et les bâtiments à énergie positive à l'horizon 2020, sont autant d'objectifs pour les acteurs de l'artisanat.

D'autres contraintes impactent les métiers de l'artisanat, à l'image d'autres métiers. On peut citer différentes obligations : l'habilitation électrique (H0B0) qui concerne les actifs des métiers du bâtiment, de la mécanique et du nettoyage s'exerçant au voisinage des installations électriques ; les méthodes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) et RABC (Risk Analysis Bio-Contamination Control), réglementent les pratiques dans les métiers de nettoyage et les métiers de bouche.

Revaloriser l'artisanat en Lorraine

Pour attirer de la main d'œuvre dans l'artisanat, les entreprises peuvent travailler sur la visibilité et l'attractivité des métiers et celle du mode de réalisation du produit artisanal. Parallèlement, il convient d'accentuer l'accompagnement (prestations de conseil et d'appui) des jeunes artisans candidats à l'installation. Favoriser la création ou la reprise d'entreprise par des candidats de plus en plus qualifiés maîtrisant aussi bien les aspects techniques que la dimension manageriale contribuerait à alimenter une dynamique économique. La valorisation de l'esprit d'initiative des jeunes à travers le tutorat ou un contrat de génération permettrait d'attirer davantage de jeunes qu'ils soient candidats à un emploi ou à une création/reprise d'entreprise dans l'artisanat.

Les difficultés d'organisation de la formation sont à mettre en avant dans les métiers des services aux particuliers, les contrats étant conclus dans certains cas de gré à gré. Cela ne facilite pas la mise en place de formations et ne garantit pas toujours la qualité du service rendu faute d'encadrement. Ces exigences d'encadrement sont rendues nécessaires dans le cas d'accompagnement de publics fragiles. Les coûts des formations ne sont pas égaux selon les entreprises et ne pèsent pas de la même façon.

Il convient donc de trouver dans certains cas un mode de mutualisation des financements et de l'organisation de la formation.

L'artisanat mobilise de réelles compétences et savoir-faire qui ne sont pas toujours visibles ni suffisamment reconnues. La reconnaissance des compétences des professionnels de l'artisanat, relève à la fois des dimensions économiques (niveau des salaires et perspective de promotion) et sociales (classement social).

Adaptabilité de la main d'œuvre de l'artisanat

Les enjeux de formation portent en particulier sur la professionnalisation des publics les plus éloignés de l'emploi qui n'accèderaient pas aisément à un autre métier (par exemple les métiers de service de nettoyage où le chômage de longue durée est très élevé). L'intégration des évolutions technologiques et techniques dans l'offre de formation constitue un véritable enjeu pour accompagner la transformation de l'appareil productif sur les territoires surtout pour des entreprises de petite taille dont les salariés sont difficilement remplaçables.

Le plus souvent, le temps de formation reste un facteur bloquant (aménagement du temps et les conditions de travail) pour concrétiser une formation dans les entreprises de petite taille. Ces entreprises rencontrent vraisemblablement des difficultés plus importantes que leurs homologues de plus grande taille à libérer le salarié le temps nécessaire à la formation. La configuration des entreprises artisanales peut être un frein à la formation des salariés et des chefs d'entreprise.

La diversification et le renouvellement régulier des outils technologiques entraînent un besoin constant d'actualisation des compétences de plus en plus complexes et nombreuses. Celles-ci vont au-delà du champ de l'artisanat et de son coeur de métier. Il s'agit également de fournir des moyens nécessaires aux actifs à la recherche d'un emploi peu ou pas diplômés d'atteindre les niveaux d'entrée dans l'emploi.

Pour aller plus loin :

Groupe de travail sur l'évolution des qualifications professionnelles liées aux métiers de l'artisanat, 10 juin 2009, 47 p.

Atouts et paradoxes du potentiel d'emploi des jeunes dans l'artisanat, Institut Supérieur des Métiers, Cahier de synthèses, septembre 2012.

Obstacles à la mobilité des apprentis dans la grande région, frontaliers lorraine, Mai 2012.

Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région, OIE, novembre 2012.

Travaux et Recherches de Prospective - n°18 - http://www.laprospective.fr/dyn/francais/memoire/trp/trp-18-artisanat-et-prospective.pdf.

Brèves d'AVAL N° 3 - Septembre 2008 ; Panorama de l'artisanat en Haute-Normandie.

L'emploi salarié dans l'Artisanat en région Centre - Edition 2010 - Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre.

Sur www.orefq.fr :

Des fiches thématiques (PDF) des métiers de l'artisanat sur les actifs en emploi, les demandeurs d'emploi et les offres d'emploi recensées à Pôle emploi seront également disponibles sur le site de l'OREFQ. Ces fiches ne seront pas actualisées chaque année et ne feront pas l'objet d'un développement en dynamique sur notre site internet.

Les listes des professions catégories socioprofesionnelles (PCS), d'emploi-métiers (ROME) et des secteurs d'activtés (NAF) définissant le périmètre d'étude sont également disponibles en ligne.

OREFQ

Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications

10 rue Mazagran • 54000 Nancy
Tél. : 03 83 98 37 37 • Fax : 03 83 98 98 78
Site web : www.orefq.fr
Courriel : contact@orefq.fr